



Etat des lieux du domaine cyclable de Périgny

Novembre 2003

Réalisé par Patrick CHEVALEYRE
Avec la participation des adhérents de *Vive le Vélo* (antenne de Périgny) et de Jacques Fouquart (Président d'Honneur et Conseiller Technique de *Vive le Vélo*).
Contact : patrick.chevaleyre@free.fr

1- Kilométrage

Pistes cyclables : 4,12 km

- Zone Industrielle : 1450 m
- Canal de Romsay : 1170 m
- Le Vivier : 1350 m
- Chemin des jardins : 150 m

Bandes cyclables : 0,40 km

- Rue A.Vergès (Z.I.) : 320 m
- Autres : 80 m

2- Etat des pistes et bandes existantes

Pistes cyclables :

- Zone industrielle : - nombreuses bosses,
- poubelles régulièrement entreposées sur la piste (Opalia, Banque alimentaire).
- franchissement de la vieille voie ferrée : poteau à enlever pour le passage des remorques-enfants et graviers dans le virage.
- Canal : - fissures dues aux racines des arbres et aux glissements de terrain.
- accès difficile depuis le pont du canal vers la piste.
- entretien automnal (à améliorer).
- Le Vivier : les voitures se garent sur la piste cyclable (absence ou insuffisance de places de parking).

Commentaire [u1]: Piste refaite en 2008

Commentaire [u2]: C'est toujours le cas en 2010. (plus de feuilles que de gravillons).

Commentaire [u3]: Difficile est un euphémisme. Toujours rien de fait !

Commentaire [u4]: C'est toujours le cas.

Bandes cyclables :

- Rue A.Vergès (Z.I.) : marquage effacé dans le virage.

Bandes de courtoisie :

- Grande Rue de Périgny : 1160 m de pavés

Commentaire [u5]: A chaque fois que des travaux sont effectués sur la chaussée, les pavés sont remplacés par du goudron. Les pavés restant sont de toute façon sont proches de la tôle ondulée. Quant à la largeur de la bande ainsi constituée, elle est bien insuffisante pour assurer la sécurité.

3- Stationnement des vélos

- Centre commercial : râteliers (avec engagement de la roue avant) fixés.
- Mairie, école primaire, stade, bibliothèque et tennis : râteliers non fixés.
- Gymnase et Palmilud : arceaux.

Commentaire [u6]: Ce qui ne permet pas d'engager des roues plus larges (pneus VTT) ni d'attacher la roue avec le cadre.

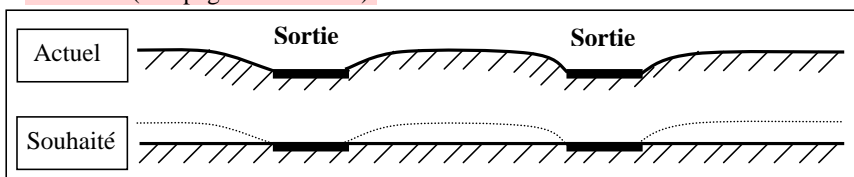
Doléances

Cette liste renvoie au plan annexé. Elle intègre les données du Schéma Directeur des Liaisons Cyclables voté par la CDA en décembre 2002.

A- Amélioration de l'existant

Zone industrielle :

- 1- Supprimer les bosses, avec une priorité pour celle entre ACI et le Centre de formation (compagnon du devoir).



Commentaire [u7]: Ça c'est fait.

- 2- Rappeler aux entreprises (Opalia, Banque alimentaire...et à la COVED) de veiller à ne pas entreposer les poubelles et cartons sur la piste cyclable.

Commentaire [u8]: Il faudrait aussi le rappeler à la CDA !!!

- 3- Arbustes - déplacer la spirée masquant la visibilité à l'angle de la rue du poteau et de la rue de Vaucanson.
- ne pas arracher la petite haie qui sépare bien la piste de l'avenue Louis Lumière.

Commentaire [u9]: Arrachée quand même, en allant vers la rue du Poteau, mais pas très gênant.

- 4- Franchissement de la vieille voie ferrée : poteau à enlever pour le passage de remorques-enfants, et graviers dans le virage (cause de chute).

Commentaire [u10]: Toujours pas fait.

- 5- Le giratoire de l'avenue Louis Lumière (au niveau de la gendarmerie) peut être évité en refaisant le goudron et le marquage à l'extérieur du giratoire.

Commentaire [u11]: Pas fait non plus (en 2010) et c'est dommage. Il faudrait aussi prévoir un passage pour les vélos sur le trottoir devant l'ex gendarmerie.

- 6- La bande cyclable de la rue A.Vergès donne sur l'avenue Paul Langevin mais ne permet pas d'accéder à la contre-allée, faute de continuité sur le terre-plain en herbe.

Commentaire [u12]: Toujours pas.

Canal de Rompsay :

- 7- Pont du canal de Rompsay : Marquage au sol devant le Stop de la rue du poteau, signalant le passage des cyclistes allant du pont vers la piste.
Un nid de poule est à boucher rapidement (près du passage à niveau).

- 8- Pont du canal de Rompsay : A l'entrée de la rue des gardes, le parking provisoire (?) de 2 voitures empêche la sortie des vélos en provenance de la piste.

Commentaire [u13]: Pas provisoire du tout puisque 5 ans plus tard, une voiture y est systématiquement garée. Là encore, seuls les initiés peuvent savoir que la piste continue par la rue des Gardes.

9- A la sortie de la rue des gardes, un ralentisseur sur la route CD 108 permettrait de sortir avec plus de sécurité.

Commentaire [u14]: Ben oui, mais y'en a toujours pas.

10- L'accès au canal en provenance du pont nécessite de couper le carrefour ou de s'arrêter au milieu du carrefour. Délicat et dangereux. Une étude est indispensable.

Commentaire [u15]: Nouvel euphémisme. Et pour traverser les voies de chemin de fer, c'est aussi hyper risqué !

11- Les fissures sur la piste sont à surveiller car très dangereuses. Entretien automnal à améliorer sous les châtaigniers (piste impraticable pour les rollers).

12- Eclairage insuffisant sur la piste le long du canal.

Commentaire [u16]: Moins gênant.

13- Il y a régulièrement beaucoup de piétons sur la piste cyclable et peu sur le chemin étroit réservé aux piétons (à élargir + marquage à l'attention des piétons).

Commentaire [u17]: Marquage très insuffisant !

Le Vivier :

14- La piste cyclable est régulièrement occupée par des voitures en stationnement. Des parkings pour les voitures sont nécessaires.

Commentaire [u18]: C'est toujours le cas.

Divers :

15- Des « bateaux » ou « caniveaux en Vé » sont nécessaires dans bon nombre de rues, évitant aux cyclistes de franchir des dénivelés de plusieurs centimètres de haut :

- Entrée de la rue des orchidées à partir de la Grande Rue de Périgny.
- Square des camélias (accès au passage vers la Grande Rue de Périgny)
- Rue des Grands champs donnant sur la rue du muguet.
- Rue de Provence
- Rue du Péré devant l'école de musique...

16- Dans la rue de la Caillaude, la bande goudronnée qui mène à la rue des Aigrettes est-elle un parking ou le début de la piste cyclable prévue ? Un fléchage ou marquage serait utile.

Commentaire [u19]: Serait utile partout !

B- Création d'aménagements nouveaux

Rond-point de la République

17- Pour remplacer le chemin boueux, il faudrait faire 100 m de piste macadamisée (cyclable + piéton séparés) entre le pont sur la rocade et la voie de décélération.

Commentaire [u20]: Ça, c'est fait.

18- En attendant mieux (sécurisation du franchissement de la bretelle d'accès au giratoire), il faudrait un marquage au sol et des panneaux signalant le passage piéton et le passage vélo pour les véhicules en provenance de la rocade. Ces demandes rejoignent celles sur la jonction Villeneuve-Périgny faites par le Comité de quartier de Villeneuve des Salines en Octobre 2003.

Commentaire [u21]: Et que ce soit régulièrement entretenu. Le marquage au sol est nécessaire mais insuffisant, il faut aussi un panneau vélos ou même priorité aux vélos !

19- Elargir la piste située entre la voie de décélération et la rue du Magnon. (il faut aussi boucher le nid de poule).

Commentaire [u22]: Fait. Mais aucune signalisation au sol sur la voie de sortie de la rocade n'attire l'attention des automobilistes sur la traversée possible par les vélos.

20- La Grande Rue de Périgny - ainsi que le projet de piste le long de l'avenue Joliot-Curie - amène les cyclistes à franchir la Grande Rue au niveau de la rue du Magnon. Quelle signalisation adopter ?

Commentaire [u23]: La piste est faite mais la signalisation est inexistante !

21- Le projet de contournement sud dirige les cyclistes vers le rond-point de la République déjà problématique. Il faut prévoir une passerelle sur la rocade plus au sud, permettant de rejoindre les pistes du marais de Villeneuve.

Commentaire [u24]: Evidemment ce serait l'idéal !

Pommerai-école

22- Nouvel aménagement du Péré : ajouter une piste cyclable le long de la rue du Péré (liaison de desserte prévue dans le Schéma directeur).

Commentaire [u25]: Pas fait. En prévision ?

23- Le franchissement du carrefour de la Pommerai est rédhibitoire pour nombre de familles avec enfants, alors que c'est le cœur de Périgny. Une idée consisterait, pour les cyclistes en provenance de la rue du château, à contourner le carrefour par l'Est : piste autour du parking, franchissement de la rue du Péré, et bande cyclable (en sens unique) dans la rue de Valençay vers l'école. On pourrait utiliser le chemin de la rue de Chinon qui donne en face de l'école primaire.

Commentaire [u26]: Il faut revoir tout ce pataquès central et faire deux ronds-points, diminuer les places de parking, augmenter l'espace piéton devant les magasins et matérialiser une piste cyclable passant par exemple entre la trésorerie et les coiffeurs/esthéticiennes pour ensuite reprendre la rue de Valençay même à contre sens des voitures !

24- L'accès à l'école primaire est délicat pour les cyclistes descendus de vélos car il est nécessaire de sillonner entre les barrières de protection et les autres écoliers. Quelle solution rapide, même provisoire, peut-on envisager ?
L'association Vive le Vélo pourrait-elle être associée à la réflexion que les élus de Périgny mènent sur le réaménagement de cet axe ?

Commentaire [u27]: Il faut réfléchir aussi à un autre emplacement du hangar à vélo de l'école, induisant d'autres parcours cyclistes.

25- La contre allée de l'avenue Paul Langevin se termine en cul-de-sac. Ce problème peut être résolu en faisant une piste qui contourne le rond-point sur la partie en herbe (devant l'Entreprise Merling).

Commentaire [u28]: C'est fait, mais le cul de sac est un peu plus loin. Il faudrait que la piste puisse se prolonger vers le Parc à travers le mail !

26- Le projet d'accès au canal (pont de Chagnolet) par le chemin rural intègre-t-il les préoccupations des cyclistes quant au franchissement de la route CD 108 (en pleine ligne droite) ?

Commentaire [u29]: Le projet s'il existe, doit être à longue échéance, car Anne, ma sœur Anne ...

27- L'axe Nord-Sud proposé dans le Schéma Directeur prévoit d'emprunter la rue place de la Chaume puis la rue du Péré (entre les deux feux de circulation). Ces deux rues sont jalonnées de parkings sur la voie et sont trop étroites pour y insérer une bande cyclable (largeur 1,20 m). Une zone 30 (par ailleurs souhaitable) ne résoudrait pas ces problèmes. D'où l'idée d'un axe Nord-Sud parallèle empruntant la rue des tourterelles, le chemin des oiseaux et le chemin des baladins (en cours de construction).

Commentaire [u30]: Ça serait bien et d'ailleurs tout le monde y passe mais là encore, une signalisation est indispensable.

28- Le futur boulevard des Cottes Mailles d'Aytré prévoit une piste cyclable du marais de Tasdon jusqu'à la rocade. La commune de Périgny pourrait-elle faire une demande pour que le franchissement de la rocade (qui est sur la commune d'Aytré) intègre les préoccupations des cyclistes venant de Périgny et que l'on ne fasse pas un giratoire de la République bis !

Commentaire [u31]: La piste existe déjà pour le moment, assurer la liaison avec Périgny est Indispensable !!! Une première solution existerait en aménageant la bretelle de sortie de la rocade pour les Cottes Mailles.

29- a) Une alternative à la Grande Rue de Périgny qui est pavée consiste à faire passer une piste dans le parc (Ouest), à longer et franchir la moulinette. La mairie a-t-elle inscrit au PLU le droit de préemption des parties de terrain bloquant ce projet si cher aux cyclistes autant qu'aux promeneurs ?

Commentaire [u32]: On ne sait pas mais en 2010, toujours rien à l'horizon.

b) Une partie de la piste peut déjà être réalisée à la place du chemin un peu boueux longeant la moulinette (au bout de la rue du canton) permettant de rallier la rue de la Moulinette par la rue du canton.

Commentaire [u33]: Ça, c'est fait.

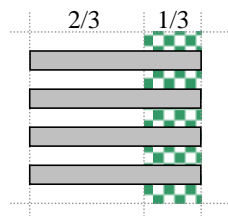
30- Rétablir la liaison douce piétons/vélos vers Saint Eloi (passerelle).

Commentaire [u34]: Mais où ?

31- Sécuriser le franchissement de la route d'Aytré pour les cyclistes passant d'un lotissement à l'autre ou se dirigeant vers les tennis et le stade.

C- Traversées – intersections - balisage

- Pour les principaux itinéraires cyclables de Périgny, prévoir un balisage léger à l'aide de petites pancartes vertes (surtout quand les pistes s'écartent des axes routiers), à l'intention des nouveaux cyclistes et des touristes.
- Des peintures et des passages commun piétons-vélo seraient nécessaires en de nombreux points, parmi lesquels l'école primaire, l'école de musique, et les repères 7, 9, 10, 18, 20, 23, 25, 26 et 6 (passage vélo seulement).
- Le franchissement des axes rapides (en particulier la traversée de la CD 108 – repère 26) doit se faire en 2 temps pour les cyclistes, avec assez de place sur l'îlot central pour que les familles de 4 ou 5 vélos puissent s'y retrouver, sans passer en 4 fois.



Commentaire [u35]: A l'intention de tous, avec indications de direction et de distance.

D- Stationnement

Les râteliers -avec engagement de la roue avant - présentent de nombreux inconvénients (trop étroits pour les roues de VTT, voilage des roues en cas de choc, l'accroche du vélo ne peut se faire que par la roue avant).

Aussi, pour les futurs stationnements, comme pour le remplacement des anciens, il faut prévoir des arceaux en U renversés, en particulier à la Mairie, à la bibliothèque, à l'école primaire, au centre commercial, au stade et au tennis.



Remarque sur les parkings voitures devant l'école primaire et le long de la rue du Péré : le mode en épis inversés permet aux véhicules sortant d'une place de parking de voir les véhicules et cycles arrivant et donc de limiter les accidents liés à une sortie en marche arrière.

